

18 juil 2020 -09:27

Appartient à Conseil des ministres du 17 juillet 2020

Covid-19 : indemnité de crise supplémentaire pour certains indépendants et conjoints aidants reconnus en incapacité de travail

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer une indemnité de crise supplémentaire à certains travailleurs indépendants et conjoints aidants, suite à la pandémie Covid-19.

En raison de la pandémie Covid-19, de nombreux travailleurs indépendants et conjoints aidants sont reconnus en incapacité de travail ou ont dû cesser l'activité qu'ils exerçaient avec l'autorisation du médecin-conseil en raison des mesures de confinement adoptées suite à cette pandémie. Il apparaît que le montant de l'indemnité de maladie auquel le titulaire cohabitant sans charge de famille peut prétendre est inférieur au montant mensuel prévu par le "droit passerelle".

Le projet vise dès lors à octroyer une indemnité de crise supplémentaire à certains travailleurs indépendants et conjoints aidants de sorte que le montant journalier total du revenu de remplacement lié à leur incapacité de travail soit égal au montant mensuel, évalué en jours ouvrables, de la prestation financière prévue dans la loi instaurant le droit passerelle.

Les travailleurs indépendants concernés sont :

- les travailleurs indépendants reconnus en incapacité de travail au plus tôt à partir du 1er mars 2020 et indemnisés au taux cohabitant selon les critères fixés par l'assurance indemnités
- les travailleurs indépendants reconnus en incapacité de travail, et indemnisés au taux cohabitant, et qui ont dû/doivent cesser leur activité autorisée au plus tôt à partir du 1er mars 2020

Le projet entre en vigueur rétroactivement au 1er mars 2020. Il est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant octroi, suite à la pandémie Covid-19, d'une indemnité de crise supplémentaire à certains travailleurs indépendants et conjoints aidants reconnus en incapacité de travail

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole (FR)
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen
Porte-parole (NL)
+32 475 95 11 68
peter.poulussen@minsoc.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration
sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be